

Acquisition à l'Association Jeanne-Claude JACOULET Rue Général Brulard

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, rue du Général Brulard, il est prévu l'implantation d'un arrêt de bus au niveau du Groupe Scolaire Ste-Famille, côté Cité Brulard. Pour ce faire, l'Association Jeanne-Claude JACOULET, propriétaire du groupe scolaire, cède 77 m² de terrain à la Ville à prendre dans les parcelles cadastrées section DT n° 32 et 35, au prix fixé par les Domaines, soit 19 250 F (77 x 250 F/m²).

Les travaux d'élargissement, y compris le déplacement du portail, la démolition et la reconstruction du mur et la suppression du compteur d'eau seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser la dépense qui sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.